

jouissance et que le voleur, qui jouissait du bien, était regardé, à certains égards, comme détenteur de la propriété.

Nous ne possédons encore, avec ce beau travail, qu'une première partie d'une étude de la saisine dans toute son ampleur. « Le plan d'ensemble de notre enquête, dit M. Joüon des Longrais, ne sera parfait que par l'étude de la dessaisine et du transfert de saisine. Nous pensons pouvoir le réaliser plus tard, en groupant dans un second volume trois études spéciales déjà avancées : *L'Assise de novel dessaisine*, *L'Assise de mort d'ancestre* et *Le Feoffment avec livrée de saisine* ».

Ce livre, très vivant jusque dans ses rubriques, très clairement divisé, un peu à la vieille manière scolastique, sera puissamment instructif pour tous les historiens qui, imbus des idées de notre Code civil, ont un effort violent à faire pour se remettre dans l'esprit juridique du moyen âge, pour concevoir ces superpositions de droits réels étagés sur un même bien. Les historiens bretons ne manqueront pas d'y retenir quelques allusions à notre droit ou à notre histoire. Par exemple, le voyage du roi Henri III en Bretagne, en mai 1230, fut pendant onze ans le point de départ d'une sorte de prescription acquiescitive en faveur des tenants saisis. D'autre part l'auteur annonce une étude sur *le rôle familial et social de l'envoi en possession des puînés ou des héritiers collatéraux dans la Très ancienne coutume de Bretagne*, que nos compatriotes attendront avec impatience.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

---

Jean LORÉDAN. — *La Machine Infernale de la rue Nicaise* (3 nivôse an IX). Paris, Perrin, 1924, in 16° de 282 pages. Prix : 7 fr.

Dans une nouvelle collection intitulée *Enigmes et drames judiciaires d'autrefois*, destinée au grand public avide d'aventures romanesques et policières, M. Jean Lorédon nous donne un récit minutieux du terrible complot royaliste du 3 nivôse an IX (24 décembre 1800) qui faillit, comme on sait, coûter la vie au Premier Consul. A ce complot prirent part quelques-uns des Chouans bretons les plus notoires, amis et lieutenants de Cadoudal : Joseph-Pierre Picot de Limoélan, de la paroisse

de Sévignac, près Broons, dit « Beaumont », dit « Pour le Roi », Pierre Robinault, de la paroisse de Lanrelas, également près Broons, dit « Saint-Régent », dit « Pierrot », Edouard de Lahaye Saint-Hilaire, né au château de Saint-Hilaire, aux environs de Rennes, André Joyaux, dit « d'Assas », originaire soit de Lénac, dans la Mayenne, soit de Redon, dont la mère habitait à Rennes « au bas de la Motte ». Aussi ne s'étonnera-t-on pas de nous voir rendre compte dans cette revue du livre de M. Lorédan, encore qu'à première vue il semble n'intéresser que l'histoire générale de la France et l'histoire de Paris.

L'exposé que l'auteur nous fait des préparatifs du complot et des débats judiciaires qui suivirent l'arrestation de quelques-uns des coupables s'appuie sur une abondante documentation d'archives, principalement empruntée à la série F<sup>7</sup> des Archives Nationales. Il faut y joindre comme sources un compte rendu imprimé officiel du procès : *Procès instruit contre Saint-Réjant, Carbon... et autres* (Paris, an IX, in-8°) et quelques mémoires de contemporains, en particulier ceux de Chateaubriand, de Charles Nodier, du policier Desmarest. Peut-être trouvera-t-on que l'auteur a recherché avec trop de soin et trop pour eux-mêmes les détails pittoresques et concrets qui séduisent le lecteur peu cultivé, mais qui laissent insensibles les esprits plus affinés, pour lesquels l'histoire est autre chose qu'une boutique de bric-à-brac.

Il a aussi utilisé habilement les travaux modernes qui éclairaient les tenants et les aboutissants du sujet : d'abord la première monographie consacrée à l'attentat : A. de M. (Comte de Martel), *Etude sur l'affaire de la Machine Infernale* (Paris, 1870, in-12°), puis les travaux postérieurs de G. Lenôtre sur *Le Marquis de la Rouërie et la Conjuration Bretonne* (Paris, 1899, in-8°), de G. de Cadoudal, *G. Cadoudal et la Chouannerie* (Paris, 1887, in-8°), de E. Sageret, *Le Morbihan et la Chouannerie morbihannaise sous le Consulat* (Paris, 1910-1918, 4 vol. in-8°) dont il a été rendu compte ici, enfin la si curieuse *Histoire du R. P. de Clorivière de la Compagnie de Jésus*, par le P. Jacques Terrien de la même Compagnie (Paris, 1892, in-8°). C'est peut-être de ce dernier ouvrage qu'il a tiré le meilleur parti. Pierre-Joseph Picot de Clorivière, oncle paternel du Picot de Limoëlan de la Machine, né à Saint-Malo le 29 juin 1735, mort à Paris le 9 janvier 1820, est en effet

une des physionomies les plus curieuses de l'Église de France pendant les années tourmentées de la Révolution et de l'Empire. Elève du Collège Louis-le-Grand, puis membre de la Société de Jésus à partir de 1760, il était passé après sa dispersion d'abord en Belgique, puis en Angleterre. De retour en France en 1775, il avait d'abord séjourné à Paris, puis était devenu successivement curé de Paramé, puis supérieur du Collège des Laurents, à Dinan. C'est dans cette dernière ville qu'il rencontra M<sup>lle</sup> Adélaïde Champion de Cicé, de l'illustre famille rennaise de ce nom, sœur du futur archevêque de Bordeaux, ministre de Louis XVI et archevêque concordataire d'Aix, venue pour prendre les eaux, et qu'il noua avec elle des relations mystiques qui ne devaient prendre fin qu'à la mort de celle-ci. Naturellement il refusa le serment constitutionnel et se démit de sa charge en 1790. Après diverses allées et venues entre Paris et la Bretagne, il se fait chasser de Limoëlan en raison d'un sermon violemment contre-révolutionnaire et se réfugie définitivement dans la capitale en 1791 en compagnie de son inséparable amie M<sup>lle</sup> de Cicé qui va devenir sa précieuse auxiliaire dans la grande œuvre qu'il médite, la reconstitution en France de la Compagnie de Jésus <sup>(1)</sup>. Pour cela, en pleine tourmente révolutionnaire, au lendemain de la Constitution Civile du Clergé, à la veille du 10 août, ce Breton audacieux et têtu qui semble défier les circonstances pose deux pierres d'attente : la Société du Cœur-de-Jésus « société religieuse d'hommes qui ne respireraient que la gloire de Dieu et le salut du prochain » et la Société du Cœur-de-Marie, congrégation de dames pieuses dont Adélaïde de Cicé fut la Présidente <sup>(2)</sup>. L'inauguration de l'entreprise se fit dans la petite église Saint-Pierre de Montmartre, déjà célèbre dans les fastes de la Compagnie par le serment d'Ignace et de ses premiers compagnons. Puis vient la Terreur <sup>(3)</sup>. Le P. de Clorivière et son amie trouvent le moyen de ne pas quitter Paris, ou tout au moins la région parisienne, terrés en d'obscurs réduits, en particulier au n° 11 de la rue Cassette. C'est là que nous le retrouvons, au lendemain de l'explosion de la machine infernale ; c'est là que Limoëlan vint le chercher mystérieusement et hâtivement dans la nuit du 24 au 25 décembre 1800, d'abord pour le conduire au chevet de Saint-Régent malade, puis quelques jours après, dans

(1) P. Jacques TERRIEN, *Histoire du R. P. de Clorivière*, p. 1-267.

(2) *Ibidem*, p. 251-267.

(3) *Ibidem*, p. 267-282.

celle du 7 janvier 1801, pour le supplier de procurer un abri à son complice parisien François Carbon, dit « le Petit François »<sup>(4)</sup>. Par l'intermédiaire de M<sup>lle</sup> de Cicé et de ses amies les dames Gouyon de Beaufort, des Bretonnes également royalistes et dévotes, jadis déportées en Angleterre et rentrées clandestinement, le P. de Clorivière adressa ce dernier à la Supérieure des Dames de Saint-Michel, Marie-Anne Duquesne, en religion Mère de l'Enfant-Jésus, qui consentit à recevoir le fugitif dans son couvent du n° 146 de la rue Notre-Dame des Champs, aujourd'hui occupé par les Sœurs de Bon-Secours<sup>(5)</sup>. Carbon y demeura caché jusqu'au dimanche 18 janvier 1801, non sans se risquer pourtant parfois à d'imprudentes sorties qui permirent à la police de Fouché de retrouver sa piste. Celui-ci, — un autre Breton dont on fera bien de relire à cette occasion la passionnante biographie de L. Madelin<sup>(6)</sup> — ne s'y était pas trompé et dès le soir de l'attentat, alors que Bonaparte furieux persistait à accuser les « anarchistes » et les jacobins, il avait nettement orienté les recherches de ses limiers sur un complot royaliste<sup>(7)</sup>. Carbon, arrêté le 28 nivôse et habilement « cuisiné », livra des indications qui mirent Fouché sur la trace de Saint-Régent<sup>(8)</sup>. Ce fut le tour de celui-ci d'être capturé le 8 pluviôse an IX (28 janvier 1801), dans un hôtel de la rue du Faubourg-Saint-Honoré<sup>(9)</sup>. La police fut moins heureuse avec Joyaux, dit d'Assas, Saint-Hilaire et Limoëlan. Elle les chercha partout, à Paris et en Bretagne, ainsi que le prouve cette lettre inédite adressée par le Préfet des Côtes-du-Nord Boullé à ses subordonnés : « *Aux fonctionnaires publics et à tous les postes et cantonnements du Département, 6 pluviôse, an IX. Vous avez ci-dessus et de l'autre part, citoyen, les signalements des six individus reconnus pour être les auteurs de l'assassinat médité contre le Premier Consul. Vous voudrez bien, conformément aux ordres du gouvernement, les rechercher et faire rechercher avec le plus grand soin et prendre toutes les mesures qui peuvent être en votre pouvoir pour procurer leur arrestation et notamment celle de Saint-Régent dit Pierrot et Limoëlan dit Beaumont, principaux auteurs du forfait. Je vous observe*

(4) Jean LORÉDAN, *La Machine Infernale*, p. 272-273.

(5) *Ibidem*, p. 160-191.

(6) L. MADELIN, *Fouché*, Paris, 1901, 2 vol. in-8°.

(7) Jean LORÉDAN, *op. cit.*, p. 57-59 et 75-77.

(8) *Ibidem*, p. 103 et sq.

(9) *Ibidem*, p. 194.

que le Ministre de la Police a promis une récompense de 12.000 francs à quiconque arrêterait ou ferait saisir l'un de ces individus et qu'il annonce de la part du gouvernement que toute personne qui aura favorisé leur retraite sera sévèrement punie » (Archives Départementales des Côtes-du-Nord, 2 M 46, Correspondance intérieure du Préfet, 25 germinal an VIII-11 thermidor an IX).

Promesses et menaces inutiles en ce qui concerne ces trois derniers chouans, qui demeurèrent introuvables. Il en fut de même du mystérieux P. de Clorivière, dénoncé pourtant par le maire de Josselin (17 ventôse) <sup>(10)</sup>. Fouché dut se contenter de faire traduire vingt autres accusés comme auteurs principaux ou complices de la tentative d'assassinat devant le Tribunal criminel de la Seine (15 pluviôse an IX) : parmi eux figuraient Saint-Régent, Adélaïde Champion de Cicé, la V<sup>e</sup> Gouyon de Beaufort et ses deux filles Angélique-Marie-Françoise et Reine-Marie-Aubine <sup>(11)</sup>.

Par surcroît on incarcère encore à Bicêtre une belle-sœur de Saint-Régent, Thérèse Opert, femme Orioux, établie au Bois de la Roche en Ploërmel, qui avait eu la maladresse de faire le voyage de Paris pour se faire prendre par les mouchards de Fouché (28 ventôse) <sup>(12)</sup>.

Le 11 germinal an IX (1<sup>er</sup> avril 1801) s'ouvrit le procès qui se termina le 16 par le verdict bien connu : peine de mort contre Carbon et Saint-Régent, acquittement des demoiselles Gouyon de Beaufort et d'Adélaïde Champion de Cicé, trois mois de prison à M<sup>me</sup> Gouyon de Beaufort pour avoir logé Carbon sans avoir fait à la mairie de son arrondissement la déclaration exigée par la loi <sup>(13)</sup>.

Le 29 germinal, le Tribunal de Cassation rejeta le pourvoi des deux condamnés à mort. L'exécution eut lieu sur la place de Grève le 1<sup>er</sup> floréal an IX (21 avril 1801). La foule hua les deux infortunés qu'on avait revêtus de la chemise rouge des parricides. Carbon fut guillotiné le premier et mourut en brave. Saint-Régent, qui avait d'abord fait bonne contenance et tenu tête à ses insulteurs, vit son courage l'abandonner à l'aspect de

(10) *Ibidem*, p. 219-220.

(11) *Ibidem*, p. 210-211.

(12) *Ibidem*, p. 211-219.

(13) *Ibidem*, p. 245-248.

la sinistre machine : il fallut le soutenir pour lui faire gravir les marches <sup>(14)</sup>.

Pendant ce temps, Joyaux, dit d'Assas, Limoëlan, Saint-Hilaire et le P. de Clorivière, continuaient de se terrer, qui en province, qui à Paris. Deux d'entre eux n'avaient fait que reculer l'issue tragique mais inéluctable de leur existence de chouans incorrigibles. Joyaux, dit d'Assas, devait être impliqué dans la conspiration de Cadoudal et gravir lui aussi les marches de l'échafaud, dressé cette fois place Saint-Sulpice <sup>(15)</sup>. Saint-Hilaire, compromis dans la même aventure, échappa encore aux limiers de Fouché, repassa en Angleterre, mais reparut deux ans plus tard dans le Morbihan où le Préfet mit sa tête à prix. Le 23-24 août 1806 il commandait la bande qui eut l'audace d'enlever et de rançonner sur la lande du Parc-Carré, entre Vannes et Monterblanc, l'évêque concordataire de Vannes, Mgr de Pancemont, devenu odieux aux royalistes par son zèle bonapartiste et policier. Traqué par une colonne volante de 1.500 hommes sous le commandement du général Boyer, il tint tête encore pendant près d'un an. Enfin il fut capturé le 28 septembre 1807 aux environs de Vannes après une résistance acharnée, en compagnie de deux autres chouans. Blessé aux deux jambes, il fut transporté à Vannes, jugé par une commission militaire, condamné à mort et exécuté dans un fauteuil le 7 octobre, sur Champ de Mars de cette ville <sup>(16)</sup>.

La destinée des deux Picot fut étrange. Clorivière continua de résider à Paris ou dans les environs, notamment à Versailles sans être inquiété. M. Jean Lorédan se demande même si le Préfet de Police Dubois ne le protégeait pas secrètement <sup>(17)</sup>. On le trouve ensuite à Aix-en-Provence, dont le frère de M<sup>lle</sup> de Cicé venait d'être nommé archevêque : le Père y a suivi son amie. Puis il revient à Paris, toujours avec elle. Ce ne fut que le 5 mai 1804, qu'il fut ramassé dans le grand coup de filet qui suivit l'arrestation de Cadoudal. Conduit à la prison du Temple, il devait y être retenu quatre ans jusqu'au 5 mai 1808 <sup>(18)</sup>. Transféré à Vincennes après la démolition du Temple, puis dans une maison de santé, il ne recouvra la liberté que

(14) *Ibidem*, p. 256-257.

(15) *Ibidem*, p. 279.

(16) E. DAUDET, *La Police et les Chouans sous le Consulat et l'Empire, 1800-1815*. Paris, 1895, in-12, p. 165-191. <sup>l'</sup>enlèvement de l'Evêque de Vannes.

(17) J. LORÉDAN, *op. cit.*, p. 274-275.

(18) P. JACQUES TERRIEN, *op. cit.*, p. 361-428.

le 11 avril 1809. En vain de puissants protecteurs étaient-ils à maintes reprises intervenus en sa faveur : Fouché et Napoléon lui-même le tenaient, non sans raison, pour un homme dangereux <sup>(19)</sup>. Il mourra le 9 janvier 1820 âgé de 85 ans dans la chapelle de la maison des Jésuites de la rue des Postes à Paris, après avoir eu le bonheur de voir la Bulle *Sollicitudo omnium Ecclesiarum* du 7 août 1814 annuler le Bref *Dominus ac Redemptor* et rétablir dans toute l'Église la Compagnie de Jésus. Il avait d'ailleurs personnellement participé pour une part non médiocre à sa reconstitution en France et rempli les fonctions de Provincial jusqu'en 1818 <sup>(20)</sup>.

Les dernières années de son neveu Limoëlan furent encore plus extraordinaires. Pendant que la police consulaire le cherchait en Bretagne, il n'avait pas quitté Paris. Enseveli, si l'on peut dire, tout vivant dans un caveau de l'église Saint-Laurent, à deux pas de la prison Saint-Lazare, il trouva le moyen du fond de sa macabre cachette de correspondre avec Cadoudal, alors dans le Morbihan, et de le prévenir d'une tentative d'empoisonnement dirigée contre lui. Grâce à cet avis le célèbre chef put faire arrêter et fusiller près de Sarzeau deux émissaires de Bourmont et Fouché, un ex-chouan Bec-de-Lièvre et un pharmacien du nom de Lainé <sup>(21)</sup>. Au bout de quatre mois, en mai 1804, il parvint à gagner la Bretagne, puis la Vendée, d'où il s'embarqua pour l'Angleterre, puis il passa en Amérique. Pendant quelque temps il vécut à New-York sous le nom de Guitry, peignant des portraits pour vivre <sup>(22)</sup>. Puis il changea de nom : « il prit le nom de son oncle et parrain — Clorivière — en 1806 il était à Savannah en Géorgie, puis il parcourut la Caroline du Sud; à Baltimore l'idée lui vint d'entrer au Séminaire des Sulpiciens de Sainte-Marie pour une retraite de quelques jours » <sup>(23)</sup>. Cette retraite se prolongea : il avait toujours été dévot, il venait d'éprouver des chagrins d'amour. Une jeune fille à laquelle il s'était jadis fiancé avait refusé de l'accompagner en Amérique et lui avait révélé qu'elle avait fait vœu de garder désormais le célibat <sup>(24)</sup>. En 1809 il reçut la tonsure dans ce même séminaire de Baltimore; au mois d'août

(19) *Ibidem*, p. 428-451.

(20) *Ibidem*, p. 451-607.

(21) Jean LORÉDAN, *op. cit.*, p. 258.

(22) *Ibidem*, p. 261.

(23) *Ibidem*.

(24) *Ibidem*.

1812 il fut ordonné prêtre. Plus tard il devint curé de Charlestown. Il mourut en 1826 aumônier des Visitandines de Georgetown à l'âge de 58 ans. C'est dans la crypte de la chapelle de ces pieuses filles que repose l'ex-compagnon de Cadoudal, l'ancien détrousseur de diligences, la terreur des Bleus, Joseph Picot de Limoëlan, dit Beaumont, dit Pour-le-Roi, qui, le 3 nivôse an IX, avait pour douze sous confié a garde du cheval et de la fameuse charrette à la petite Marianne Peusol, âgée de 15 ans, dont les informes débris ensanglantèrent après l'explosion les pavés et les murs des maisons de la rue Nicaise <sup>(25)</sup>.

René DURAND.

---

Emile GABORY. — *La Révolution et la Vendée d'après des documents inédits. Les deux Patries, janvier 1789 à août 1793.* Paris, Perrin, 1924, in-8° écu de 333 pages. Prix : 12 fr.

L'Histoire de la Vendée a tenté bien des écrivains : il n'y en a pas en effet de plus attachante et de plus dramatique, elle a produit toute une littérature et pourtant l'on peut dire que l'histoire de la Vendée n'est pas faite.

Elle présente en effet des difficultés particulières, presque insurmontables. C'est d'abord l'absence de documents du côté d'un des partis. Les Archives des départements de l'Ouest regorgent de papiers émanant des autorités républicaines (Série L.), mais vous n'y trouverez pas une pièce provenant des Vendéens ou des Chouans. Ceux-ci n'écrivaient pas ; chez eux tout était verbal, ils méprisaient une vaine paperasserie.

A cette difficulté matérielle se joint une difficulté morale : celle de l'impartialité : les passions qui ont soulevé les Vendéens et les Chouans contre les Bleus ne sont pas éteintes malheureusement, elles sont encore — *mutatis mutandis*, — au fond de nos divisions politiques contemporaines. De là pour un homme, quel qu'il soit, la nécessité de s'abstraire de toute idée de parti s'il veut juger équitablement, apprécier avec une balance égale ces luttes fratricides.

Ces difficultés n'ont pas arrêté M. Gabory. Je ne serais pas étonné même que ce soient elles qui l'aient tenté. Les diplo-

(25) *Ibidem*, p. 55 et 262-264.